

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 29 JANVIER 2021**

Nombre de  
membres en  
exercice

27

Présents et  
représentés

21

L'an deux mil vingt et un  
Le vingt-neuf du mois de janvier à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt-deux janvier deux mil vingt et un, s'est réuni à l'espace Périaz à Seynod en séance Ordinaire sous la Présidence de Christian ANSELME, Vice-Président.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

Etienne ANDRÉYS, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Thomas MESZAROS, Eric PEUGNIEZ,

Charlotte JULIEN est désignée en qualité de Secrétaire de séance

Délibération

Date  
d'affichage

02 FEV 2021

Déposée en  
Préfecture le

01 FEV 2021

**OBJET**

**RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LA COUR – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT**

Vu la délibération du Conseil n° D-2020-277 du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et notamment son article 2.5,

Vu la délibération D-2019-349 du 12 juillet 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'EHPAD les Vergers et réhabilitation de la résidence autonomie La Cour,

Vu les crédits inscrits au budget 2021,

Considérant qu'il y a lieu de séparer les opérations entre les deux établissements, en l'absence à ce stade de financement des chambres supplémentaires,

Considérant que le programme consiste en la réalisation de l'isolation thermique et énergétique du bâtiment permettant de répondre aux objectifs du PCAET de réduction des consommations et aussi d'assurer le confort thermique d'été des résidents,

Considérant l'appel à projets pour la dotation de soutien à l'investissement public local du 14 décembre 2020 (DSIL) et notamment les catégories de projets prioritaires portant sur la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables,

Considérant que le montant de l'opération s'élève à 1 686 160 € HT pour le volet thermique et énergétique uniquement et que le montant de la subvention peut être de 20 %, sur un plafond de 1 000 000 € HT, le montant sollicité s'élèvera à 200 000 €, soit 12 % du montant estimé de l'opération.

**LE BUREAU DECIDE :**

- d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès de M. Le Préfet de Haute Savoie pour l'Etat d'un montant de 200 000 € dans le cadre de la DSIL et auprès de tout organisme susceptible d'apporter une aide financière au projet,
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.